

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Renouvellement de l'adhésion au réseau professionnel de la restauration collective AGORES

N° : VA_DEC2024_25

Service : Affaires scolaires et restauration

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°VA_DEL2018_74 en date du 17/04/2018 autorisant l'adhésion de la ville à l'association AGORES réseau professionnel de la restauration collective.

décidons

De renouveler l'adhésion de la Ville à l'association AGORES pour un montant de 100 € au titre de l'année 2024

Imputation comptable : 6281 281 4110

Politique publique (domaine-action-activité) : 15.3.3 Restauration scolaire

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 12 janvier 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-200409-AU-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 18 janvier 2024